

Secrétariat Général  
Arrêté n° 171/2026

**ARRETE PORTANT  
DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
à Monsieur Marwan CHAMAKHI - 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Délégué aux Finances et Développement économique**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-DCM-01A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu les procès-verbaux des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 28 mars 2026,

Vu la délibération n° DEL-2026-032A du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 14 le nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant qu'en application des articles précités, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Marwan CHAMAKHI, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction dans les domaines suivants : Finances et Développement économique.

**FINANCES**

- Évaluation des politiques publiques,
- Suivi des finances publiques locales,
- Préparation et le suivi des dossiers Finances présentés au Conseil municipal ou aux commissions compétentes,
- Participation à des réunions stratégiques en lien avec la délégation (COPIL, commissions ...),
- Relations avec les partenaires institutionnels, les entreprises, les administrés.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- Promotion de développement de l'économie locale,
- Coordination de l'ensemble des différents acteurs de l'économie présents sur le territoire,
- Relations avec les associations œuvrant dans les domaines délégués et les différents partenaires institutionnels, demandes de subventions,

- Préparation et le suivi des dossiers Développement économique présentés au Conseil municipal ou aux commissions compétentes,
- Participation à des réunions stratégiques en lien avec la délégation (COFIL, commissions ...),
- Représentation aux réunions publiques et aux instances internes et externes.

**ARTICLE 2 :** Au titre de l'article 1<sup>er</sup>, Monsieur Marwan CHAMAKHI, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation pour signer :

- Les courriers afférents à ses domaines de délégation,
- Les demandes d'avances, d'acomptes et de soldes de subventions,
- Les attestations et certificats administratifs,
- Les courriers d'invitation et d'informations à l'attention des entrepreneurs,
- Les récépissés de dépôt de licences de boisson,
- La réglementation des taxis.

**ARTICLE 3 :** Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
  - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
  - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
  - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.
- Notifié à Monsieur Marwan CHAMAKHI, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Goussainville, le 13 avril 2026



*notifié le 11/05/26*

Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 21.04.26 Pour le Maire
- publié - notifié le : 21.04.26 Par délégation de signature,
- A Goussainville, le : 21.04.26 Le Rédacteur
- Le Maire, *PELLEUMIER*

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautail, dans le délai de deux mois à compter de sa notification de sa notification ou de sa publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

